

Bien sûr ce sont eux qui ont stérilisé le gave de Pau par le barrage de Baigts de Béarn ; ce sont eux qui ont amputé tout le bassin de la Loire par des barrages ne laissant vivante que la branche Allier ; ce sont eux qui ont pollué la Seine, le Rhin et tant de petites rivières côtières !

Et l'on envisage des « mesures » :

1. Pêche ouverte 3 jours par semaine ;
2. Vente des saumons interdite ;
3. Nombre de prises limitées à 8 par saison.

Reprenons ces 3 mesures

1. Si la pêche est limitée à 3 jours par semaine, que feront les personnes qui prennent leurs congés pour pêcher le saumon ? Iront-ils se promener les 4 autres jours ou bien pêcheront-ils la truite avec du 30 centèmes et une canne un peu forte ? Que feront les pêcheurs locaux ? Les pêcheurs corrects iront pêcher à l'étranger s'ils en ont les moyens. En outre la réduction du nombre de prises serait minime. Tous les pêcheurs savent que l'on prend plus facilement des poissons reposés que ceux qui voient passer des cuillères et devons à longueur de journée.

2. Vente interdite. Pêcher le saumon est une lourde charge financière pour beaucoup de pêcheurs. Le timbre saumon coûte 130.00 F. Faut-il aussi acheter un congélateur pour conserver un poisson de 8 kg au plus ? Sur le gave, l'époque des communions coïncide avec la pleine saison du saumon et les pêcheurs sont souvent sollicités avant d'avoir pris le poisson. Mettra-t-on un gendarme derrière chaque pêcheur pour voir ce qu'il fait de sa prise ? Cette mesure est inapplicable. Elle ferait une sélection chez les pêcheurs, éliminant du bord de l'eau les petites bourses qui couvrent leurs frais importants par la vente du ou des rares poissons pris dans la saison.

3. Limitation du nombre de prises à 8 par saison. Cette mesure est purement vexatoire. L'économie de poisson réalisée sur le gave d'Oloron serait d'une vingtaine par saison ; je pense qu'il en est de même sur l'Allier et en Bretagne.

Cette mesure comme la précédente est inapplicable. Brimant 2 ou 3 super pêcheurs, elle empêcherait un pêcheur moyen de réaliser la saison de sa vie !

Voilà ce que l'on propose aux pêcheurs. Si l'on essaie de chiffrer ces mesures, on arrive à une économie d'environ 15 % des prises. Que de dégâts pour si peu de résultats !

Mais, **ne seront interdits ni limités**, les pêcheurs au filet dans les estuaires qui prennent depuis toujours 10 fois plus de saumons que les pêcheurs à la ligne et n'ont jamais payé un centime pour l'alevinage. Il n'est pas non plus question de leur interdire la vente du poisson. Alors de qui se moque-t-on ? Pêcheurs attention ! c'est notre liberté qui est en jeu. On veut profiter de notre indépendance qui est notre faiblesse pour nous faire payer les pots cassés. Vous qui ne pêchez pas le saumon vous êtes aussi concernés ! Si les pêcheurs de saumon qui sont les plus acharnés des pêcheurs à la ligne (certains, bredouilles, depuis plusieurs saisons, sont toujours au bord de l'eau) se laissent imposer des mesures aussi aberrantes, que pèserez-vous, pêcheurs de gardons ou de truites ? Qui empêchera l'autorité de vous interdire de pêcher après des événements où vous n'aurez rien à voir comme la pollution ou une stérilisation de frayère.

Les pêcheurs n'accepteront des restrictions supplémentaires que lorsqu'ils auront le sentiment que l'on ne se moque pas d'eux. Lorsque des piscicultures à tocans seront installées sur chaque bassin à saumon ; lorsque des échelles correctes rouvriront des frayères ; lorsque les pêcheries aux filets dans les embouchures seront davantage surveillées.

Puisque notre nouvelle autorité de tutelle est le Ministère des Affaires Culturelles (la pêche n'est-elle pas un art ?) faisons en sorte que notre hymne ne devienne pas la marche funèbre et que l'on parle de la pêche à la ligne ailleurs que dans les musées.

Il est consternant de voir des personnes qui sont censées représenter les pêcheurs étudier de nouvelles mesures contre eux. La réduction de 2 mois de la saison de pêche n'a pas empêché la régression du saumon. Des réserves fleurissent un peu partout en dépit du bon sens et à retardement. Celle de Moulins sur l'Allier entraîne celle de Brioude éliminant ainsi un magnifique pool à mouche sans aucune raison valable.

Une pétition circule sur le gave d'Oloron, pêcheurs de Bretagne et de l'Allier réveillez-vous, agissez auprès de vos représentants avant qu'il ne soit **trop tard**.

A. MUR ■